

Identification du lieu où s'effectuera la vente de garage

Adresse de l'immeuble :

Procédure d'obtention de l'autorisation

- ✓ Veuillez compléter chacune des sections du présent formulaire en comblant les espaces appropriés;
- ✓ Veuillez déposer votre formulaire dûment complété, signé et daté (incluant les documents à fournir avec le présent formulaire), à l'hôtel de ville de la Municipalité du canton de Shefford au 245, chemin Picard, par courrier ou par courriel à :

Municipalité du Canton de Shefford

Service de l'urbanisme et de l'environnement

245, chemin Picard

Canton de Shefford (Québec)

J2M 1J2

urbanisme@cantonshefford.qc.ca

- ✓ Le fonctionnaire désigné communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est refusée.

IMPORTANT

Pour l'obtention d'une autorisation, vous devez obligatoirement remettre tous les documents exigés et avoir rempli le présent formulaire avec le maximum d'informations. Le fonctionnaire désigné affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui permettre une meilleure compréhension de votre projet.

Prenez note qu'une demande incomplète peut retarder la délivrance de l'autorisation.

Le délai de traitement de votre demande peut aller jusqu'à trois (3) jours selon la période de l'année à laquelle la demande est déposée.

Identification du requérant

☐ Propriétaire

☐ Mandataire

Prénom et nom :

N^o, rue, appartement :

Ville, village ou municipalité :

Province :

Code postal :

Numéro de téléphone :

Résidence :

Cellulaire :

Travail :

Poste :

Adresse courriel :

Identification du propriétaire (si autre que le requérant)			
Prénom et nom :			
N ^o , rue, appartement :			
Ville, village ou municipalité :			
Province :		Code postal :	
Numéro de téléphone :	Résidence :		
	Cellulaire :		
	Travail :		Poste :
Adresse courriel :			

Date et durée de la vente de garage	
Date prévue de la première journée de vente de garage :	
Durée de la vente de garage (maximum 3 jours consécutifs) :	
<i>n.b. : Si la pluie perturbe les activités de la première journée de la vente de garage, l'autorisation est valable pour une journée supplémentaire. Toutefois, celle-ci doit obligatoirement se tenir dans les 7 jours suivants les dates stipulées sur la demande d'autorisation originale.</i>	

Conditions à respecter
La personne qui détient un permis de vente de garage doit respecter les conditions suivantes : ✓ Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique; ✓ Pour la durée de la vente seulement, le détenteur du permis peut installer sur sa propriété, une affiche d'au plus 0,5 mètres carrés annonçant ladite vente; ✓ Il est défendu de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons.

Signature de la demande	
☐ Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridique.	
Prénom et nom :	
Signature :	Date :

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service d'urbanisme et d'environnement au 450 539-2258, poste 223.